



SERVICE
JURIDIQUE ET
ASSEMBLEES

CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU LUNDI 9 NOVEMBRE 2015

PRESENTS : M. Yvon ROBERT, Maire.

Mme Christine ARGELES, M. Jean-Michel BEREGOVOY, Mme Hélène KLEIN, M. Kader CHEKHEMANI, Mme Christine RAMBAUD, M. Olivier MOURET, Mme Françoise LESCONNAC, M. Bruno BERTHEUIL, Mme Caroline DUTARTE, M. Ludovic DELESQUE (représenté jusqu'à son arrivée en séance), Mme Céline MILLET, M. Manuel LABBE, Mme Sarah BALLUET, M. Jean-Loup GERVAISE, Mme Florence HEROUIN-LEAUTEY (représentée jusqu'à son arrivée en séance), M. Frédéric MARCHAND, Mme Fatima EL KHILI, Adjoints au Maire.

M. Gérard LARTIGUE, Mme Emmanuèle JEANDET-MENGUAL (représentée jusqu'à son arrivée en séance), M. Guy PESSIOT, M. Pierre LECOMTE, Mme Hortense HECTOR, Mme Agnès LAHARY, M. Mamadou DIALLO, M. Didier CHARTIER, M. Kader FEHIM, Mme Béatrice BOCHET, M. Christophe DUBOC, M. Djamel BOUALI (représenté après son départ de la séance), M. Cyrille MOREAU, M. Stéphane MARTOT, Mme Chloé ARGENTIN (représentée après son départ de la séance), M. Nicolas MAYER-ROSSIGNOL (représenté jusqu'à son arrivée en séance), Mme Gwénaëlle CORNU-LE VERN, Mme Christine de CINTRE (représentée jusqu'à son arrivée en séance), Mme Anne-Emilie RAVACHE, M. Jack DUVAL, Mme Régine MARRE, M. Patrick CHABERT, Mme Catherine MORIN-DESAILLY, Mme Geneviève FARCIS-NOLLET, M. Bruno DEVAUX (représenté jusqu'à son arrivée en séance), Mme Marie-Hélène ROUX, M. Jean-François BURES, M. Pierre-Antoine SPRIMONT, Mme Anne-Sophie DESCHAMPS, M. Guillaume PENNELLE, Mme Claire PRADEL, Mme Françoise COMBES, Conseillers Municipaux.

REPRESENTES :,

Mme Valérie FOURNEYRON, M. Matthieu CHARLIONET, Mme Laura SLIMANI, M. Robert PICARD, M. Jean-François BOLLENS, Conseillers Municipaux.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

GARANTIE D'EMPRUNT
S.A. D'H.L.M. LA PLAINE NORMANDE
ACQUISITION DE 22 LOGEMENTS SOCIAUX
89 ET 91, ROUTE DE DARNETAL
EMPRUNT DE 2.152.785 €
MODIFICATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Sur le rapport de Mme Emmanuèle JEANDET-MENGUAL,
Conseillère Municipale déléguée,

VU :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales et
notamment ses articles L.2252-1, L.2252-2 et L.2252-5,

- Le Code Civil et notamment ses articles 2288 et suivants,

- La délibération du Conseil Municipal du 27 janvier 2012
relative aux modalités d'octroi des garanties d'emprunt et des
subventions en faveur du logement social,

- La délibération du Conseil Municipal du 6 juillet 2015,
par laquelle la Ville de ROUEN a accordé à la Société Anonyme
d'Habitation à Loyer Modéré (S.A. d'H.L.M.) la Plaine Normande, sa
garantie à hauteur de 40 % d'un prêt n° 19572 d'un montant de
2.152.785 € contracté auprès de la Caisse des Dépôts et
Consignations (C.D.C.) afin de financer l'acquisition de 22
logements sociaux aux 89 et 91, route de Darnétal, à ROUEN.

- Le Contrat de Prêt n° 39489 signé entre la Société
Anonyme d'Habitation à Loyer Modéré (S.A. d'H.L.M.) La Plaine
Normande et la Caisse des Dépôts et Consignations (C.D.C.), tel
que joint en annexe et faisant partie intégrante de la présente
délibération,

CONSIDERANT :

- Qu'en raison d'un dysfonctionnement du système d'information de la Caisse de la C.D.C., le prêt n°19572 a été supprimé.

- Qu'un nouveau contrat a été généré sous le numéro 39489 qui nécessite de garantir une nouvelle fois le prêt relatif à l'acquisition de 22 logements sociaux aux 89 et 91, route de Darnétal, à ROUEN.

- Que la S.A. d'H.L.M. La Plaine Normande sollicite de la Ville de ROUEN la garantie à hauteur de 40 % d'un prêt de 2.152.785 € contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour financer l'acquisition de 22 logements aux 89 et 91, route de Darnétal, à ROUEN, soit une garantie municipale de 861.114 €,

- Qu'en contrepartie de cette garantie d'emprunt, 20 % des logements financés seraient réservés au contingent de la Ville de ROUEN, soit 4 logements,

APRES EN AVOIR DELIBERE :

1.- rapporte la délibération du Conseil Municipal du 6 juillet 2015 accordant à la S.A. d'H.L.M. La Plaine Normande la garantie de la Ville à hauteur de 40 % d'un prêt n° 19572 d'un montant de 2.152.785 € contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations afin de financer l'acquisition de 22 logements sociaux aux 89 et 91, route de Darnétal, à ROUEN,

2.- décide d'accorder à la S.A. d'H.L.M. La Plaine Normande la garantie de la Ville, à hauteur de 40 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant de 2.152.785 €, soit une garantie communale de 861.114 €, souscrit auprès de la C.D.C. selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 39489 constitué de 4 lignes de prêt,

3.- constate que cet emprunt est destiné à financer l'acquisition de 22 logements situés 89 et 91, route de Darnétal, à ROUEN et que ses caractéristiques financières sont celles contenues dans le contrat de prêt joint en annexe et faisant partie intégrante de la présente délibération,

4.- constate que la garantie de la Ville est accordée pour la durée totale du contrat de prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité,

5.- accepte que la commune, sur simple notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à la S.A. d'H.L.M. La Plaine Normande pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement,

6.- s'engage, pendant toute la durée du contrat de prêt, à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges des emprunts,

7.- constate qu'en contrepartie de cette garantie, 20 % des logements, soit 4 logements, sont réservés au contingent de la Ville de ROUEN,

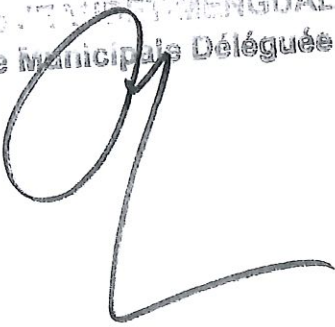
8.- autorise M. le Maire à signer la convention financière à intervenir avec la S.A. d'H.L.M. La Plaine Normande, en vue de définir les modalités de mise en œuvre de la garantie d'emprunt.

FAIT A ROUEN, en L'HOTEL DE VILLE, les jour, mois et an susdits.

p. extrait conforme
p. LE MAIRE DE ROUEN,
par délégation,

suivent les signatures,

Emmanuelle TAVERTY-BENGUAL
Conseillère Municipale Déléguée



Récépissé préfectoral le : 13 NOV. 2015

Affichage le : 13 NOV. 2015

